



REUNION DE BUREAU DU CROS DE PICARDIE **Jeudi 26 janvier 2012 à 18h15 à l'Auberge de Jeunesse d'Amiens**

Présents : Valérie Amiard, Paul Benard, Philippe Courtin, Daniel Lefèvre, Eric Morel, Daniel Pipart.

Excusés : Jean-Michel Baudalet, Daniel Houzé, Jean-Pierre Morlet, Dominique Renaud, Pierre Vaquez.

Absents : Marcel Glavieux, Jean-Claude Lavernhe

Christian Charles et Pascal Charbonnet assistent à la réunion.

1/ Approbation du compte rendu de la réunion du Bureau du 24 novembre 2011

Aucune observation n'étant proposée, le procès verbal de la réunion du Bureau du jeudi 24 novembre 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2/ Informations du Président

• *CNDS : commission territoriale du 19 janvier 2012*

- Lancement de la campagne 2012

Le Préfet a fait état de l'enveloppe régionale : 4 352 546 € dont :

- ✓ 3 552 000 € pour la part traditionnelle
- ✓ 61 100 € pour l'enveloppe complémentaire
- ✓ 314 000 € pour le soutien aux jeunes scolarisés
- ✓ 425 446 € pour les équipements

La commission territoriale du 19 janvier a validé la répartition des différentes enveloppes.

- ✓ Aisne : 713 334 € (19,7%)
- ✓ Oise : 1 062 532 € (29,4 %)
- ✓ Somme : 817 094 € (22,6%)
- ✓ Région : 710 400 € (19,7%)
- ✓ Politique Régionale Territorialisée : 309 740 € (8,6%)

Les dossiers ont été simplifiés. La Picardie est région pilote avec la région Aquitaine pour la modernisation des administrations de l'Etat.

- Date de retour des dossiers : lundi 19 mars
- Documents et information en ligne sur le site de la DRJSCS (un lien a été mis sur le site CROS).
- Réunion d'information à destination des ligues, vendredi 24 février 2012 à 16h sous l'égide du CROS avec des techniciens de la DRDJS.

• *Réunion de rencontres CPCA nationale / CPCA Régionales : mardi 31 janvier (Paris)*

Dans le cadre de la démarche de refondation de son projet, et en particulier de ses relations avec les CPCA régionales, la CPCA Nationale a lancé une grande étude et a mobilisé, entre autre, un cabinet extérieur pour mener une analyse.

Une journée de travail permettant une restitution des premiers éléments d'étude et la rencontre des coordinations nationales et des CPCA régionales a été fixée le 31 janvier prochain à Paris.

Le CROS ne pourra pas répondre à la sollicitation de la CPCA de Picardie en vue de déléguer un

représentant du monde sportif.

• **Invitation restitution des Etats Généraux de l'Economie d'Amiens Métropole : mardi 31 janvier**

• **Comité régional trame verte et Bleue :**

Le CROS désigne Daniel Pipart comme représentant du mouvement sportif au Comité Régional trame verte et bleue dans la réunion d'installation aura lieu le jeudi 2 février à Amiens.

Le poste de suppléant reste vacant.

• **Concertation CPCA / Conseil régional sur le dossier des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)**

Annexes 1 et 1bis.

• **Préparation de l'assemblée générale du CROS :**

↳ Date : vendredi 23 mars 2012

↳ Lieu : Amiens, salle de conférence de l'auberge de jeunesse

• **Proposition de mutuelle aux salariés du CROS**

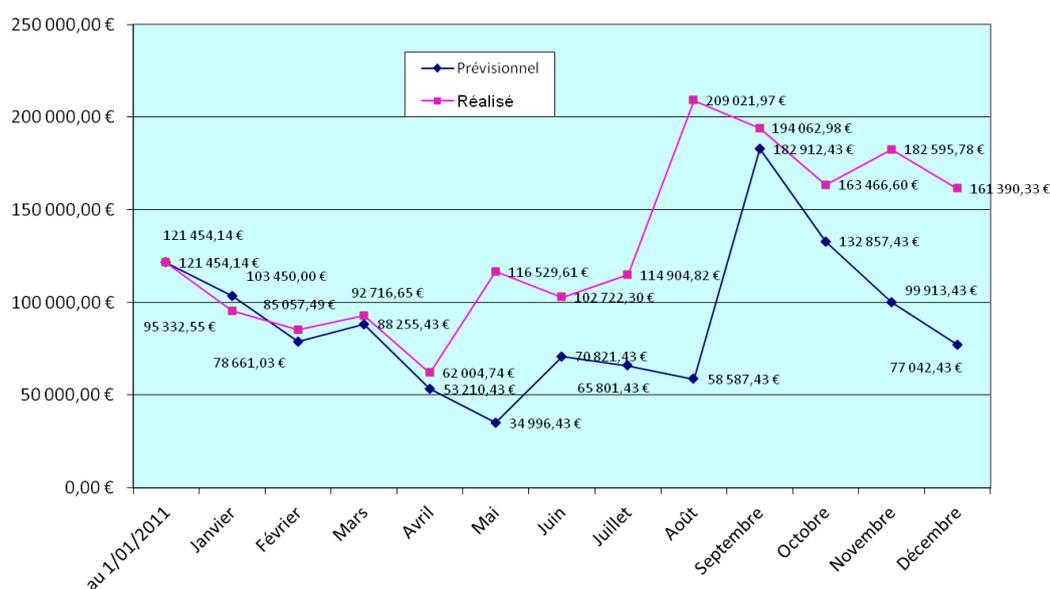
Le Président, secrétaire général et trésorier du CROS propose de faire bénéficier les salariés du CROS d'un contrat d'entreprise de complémentaire santé avec une prise en charge à hauteur de 80% par le CROS ce qui donne un coût annuel global pour l'association de 3 800 € environ soit 2,5 % de la masse salariale 2011.

Le Bureau est d'accord sur le principe mais demande à ce qu'une nouvelle étude comparative soit menée.

3/ Trésorerie au 31.12.2011 – Prévision budgétaire au 31.12.2011

Trésorerie au 31.12.2011 :

**Evolution de la Trésorerie : Année 2011
DECEMBRE**



Prévisions au 31.12.2011 :

↳ Total charges **avant opérations de fin d'année** = 265 685,69 €

↳ Total recettes **avant opérations de fin d'année** = 366 997,67 €

↳ Convention Conseil régional : le bilan financier présenté au Conseil régional sera en cohérence avec les comptes arrêtés au 31.12.2011.

Concernant le programme d'actions dont l'assiette s'élève à 133 720 €, les explications

seront apportées (report d'actions qui n'était pas du fait du CROS comme pour le lancement et les formations de Picardie en Forme réalisés en janvier et février 2012 et subvention CNDS inférieur au prévisionnel sur les rencontres régionales loisirs et sports de nature impliquant des dépenses moindres). Cependant, le CROS proposera d'intégrer les dépenses réalisées en janvier et février pour des actions liées au programme 2011 (lancement et les formations de Picardie en Forme, comité de pilotage du schéma régional des loisirs et des sports de nature, séminaire des commissions sports nature des CDOS et du CROS,...)

Les comptes définitifs seront présentés au commissaire aux comptes le 14 février 2012 et au comité directeur le 23 février.

Proposition d'évolution des tarifs de remboursement kilométrique :

Pour information, le nombre de kilomètres remboursés en 2011 est de 38 904 km (bénévoles + salariés), soit $38\,904 \text{ km} \times 0,27 \text{ €} = 10\,504,08 \text{ €}$.

Le trésorier du CROS propose un tarif maximum de 0,32 € avec un bonus co-voiturage à 0,40 €.

Le Bureau valide l'augmentation des tarifs de remboursement kilométrique à 0,32 € et 0,40 € en cas de co-voiturage à compter du 1^{er} janvier 2012.

4/ Débat de programmation d'actions 2012 :

- **Communication : Daniel Lefèvre**

Tout dépend de l'organisation de la manifestation Picardie Atout Sport. En effet, la communication du CROS sera axée sur cet événement cette année avec éventuellement une lettre d'information.

- **Sports de nature : Daniel Pipart**

2012 est l'année de l'organisation de la Fête Régionale des Sports de Nature qui sera faite dans le cadre de l'événement Picardie Atout Sport. Ce sera l'activité principale de la commission avec en complément :

- ↳ La réunion de la commission sports nature,
- ↳ Le suivi du schéma régional loisirs et sports de nature,
- ↳ La commission régionale des sports de nature,
- ↳ Le séminaire des commissions Sports de nature du CROS et des CDOS

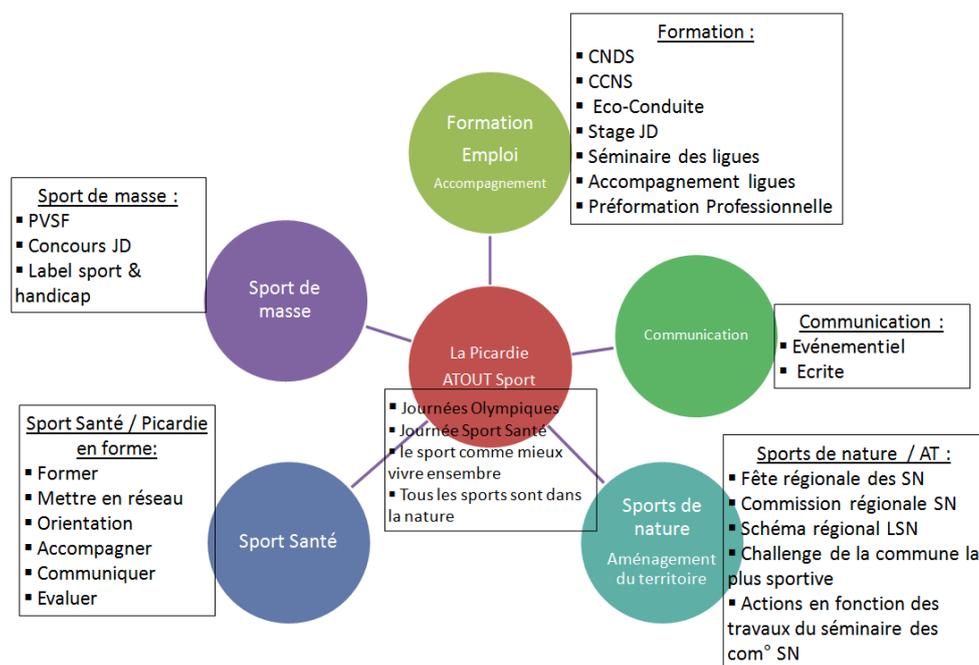
- **Commission haut niveau : Christian Charles**

La commission propose de travailler sur le suivi des athlètes en préparation olympique avec une lettre d'information spécifique et après les Jeux Olympiques et Paralympiques, l'organisation d'une manifestation avec les sélectionnés.

Autres actions programmées :

- **Picardie Atout sport : présentation en annexe 2**
- **Sport Santé - Picardie en forme : réseau sport santé bien-être**
- **Formation**
- **Sport de masse**

Dans le chapitre fonctionnement, le Bureau souhaite que la demande pour l'animation de la commission CNDS soit à hauteur de 4 000 €. En effet, la subvention 2011 était de 2 500 € pour un montant de dépenses de 3 638 € et le nombre de réunions devrait être plus important en 2012 avec les groupes de travail mis en place dans le cadre de la Politique régionale territorialisée.



5/ Réception des sportifs du 22 décembre 2011

Cette manifestation a été organisée dans l'urgence (décision du bureau du CROS le 24 novembre 2011). L'objectif était de réunir et de mettre à l'honneur les sportifs picards présélectionnés pour les Jeux Olympiques de Londres 2012.

Malgré des délais très courts, la manifestation a été bien préparée en amont. La collaboration avec une agence de communication était indispensable pour réussir à organiser cette manifestation compte tenu des délais. Quatorze sportifs sur vingt-deux avaient confirmé leur présence à la soirée. Mais, certains ne se sont finalement pas déplacés sans s'excuser. Ces absences ajoutées à des prestations de l'hôtel très moyennes (sonorisation défectueuse, manque de climatisation, qualité du cocktail) ont empêché le succès escompté.

Mis à part l'article du Courrier Picard très négatif, il est à souligner que la manifestation a obtenu d'excellents retours presse (reportage de France 3 Picardie, annonces radio, une dizaine d'articles dans la presse écrite régionale). Un « press book » est à disposition au siège du CROS.

Daniel Lefèvre souhaite remercier l'ensemble des personnes qui se sont investies dans cette organisation.

Sur les 24 sportifs invités, le CROS a reçu un seul mel de remerciements.

6/ Questions diverses :

- ✓ Prochaines réunions :
 - Comité directeur : jeudi 23 février 2012
 - Assemblée Générale : vendredi 23 mars 2012

Eric MOREL
Président

Laurence ROSSIGNOL
Vice-présidente du Conseil régional de Picardie
11 Mail Albert 1^{er}
80000 AMIENS

Affaire suivie par Ezio MONSELLATO

Amiens, le Vendredi 6 Janvier 2012.

Objet : Processus de concertation permanente
Vie Associative / Conseil régional de Picardie - Dossier des CPO

Mme la Vice-présidente, *Mme la Secrétaire,*

La CPCA est engagée avec le Conseil régional depuis des années, et très formellement depuis début 2011, dans un processus de concertation permanente entre le monde associatif et le Conseil régional de Picardie.

Je tiens à me réjouir une fois de plus de ce processus, expérimenté ensemble, qui apporte des réponses constructives en entretenant des espaces d'échanges, de concertation, parfois de confrontation entre nous. Mais ce processus permet avant tout aux structures que nous représentons respectivement d'être en meilleure connaissance des problématiques de l'autre, assurant en cela le développement de politiques en adéquation avec les besoins et contraintes du moment.

Nous nous réjouissons en particulier de l'issue de cette concertation concernant le dispositif des Emplois Solidaires (ES) qui a abouti à une refondation que nous considérons juste et très adaptée ; ce sujet fera l'objet d'un courrier particulier de notre part d'ici peu.

Dans le cadre de cette concertation, nous avons aussi lancé un chantier sur les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) que nombre des fédérations et coordinations que nous regroupons signent régulièrement avec le Conseil régional.

Etant en amont d'une nouvelle vague de signature de CPO sur la période 2012 – 2014, nous avons jugé opportun de nous pencher sur cette thématique afin de confronter nos approches et de formaliser des propositions dans un esprit comparable à celui qui avait prévalu à la rédaction de notre contribution sur les Emplois Solidaires.

(...)

Aussi avons-nous utilisé la méthode désormais « traditionnelle » de notre concertation :

- Une première série de réunions sur le sujet en interne de chacune des organisations (Vie Associative d'un côté / Conseil régional de l'autre) - *Concernant la CPCA, le processus s'est organisé entre juin et novembre dernier ;*
- Une réunion de confrontation des approches des partenaires qui s'est tenue le 15 décembre dernier dans vos locaux.

Suite à ces échanges, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint notre contribution sur le sujet, contribution qui formule quelques principes et 11 « postures ».

Ce document regroupe ainsi le dénominateur commun des propositions faites par le monde associatif structuré, quel que soit le secteur d'intervention. Nous espérons qu'elles contribueront à votre réflexion et seront prises en compte lors de la définition de vos politiques.

Comme d'accoutumé, nous nous tenons à votre disposition pour un éventuel échange sur le sujet et attendons, en tout état de cause, le résultat de votre analyse et vos décisions concernant les signatures de ces nouvelles CPO en 2012.

Dans cette attente, je vous souhaite une bonne année 2012 et vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Vice-président, l'expression de mes salutations distinguées.

Très cordialement,

Thibault D'AMECOURT,
Président.



LES CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS

Contribution CPCA du 16/12/2011

Ces travaux sur les CPO s'inscrivent dans le cadre de la concertation permanente entre le Conseil régional de Picardie et les réseaux associatifs régionaux rassemblés au sein de la CPCA Picardie.

Les propositions ci-dessous ont vocation à échanger avec les représentants du Conseil régional afin de négocier collectivement les grands principes qui seront attachés aux nombreuses CPO qui seront signées à partir de 2012 (conventionnements massifs).

L'EXISTANT

HISTORIQUE

Depuis 2005, le Conseil régional, dans sa volonté de soutenir le monde associatif régional, a décidé de mettre en place des Conventions Pluriannuelles Objectifs (CPO) avec les principaux mouvements associatifs de dimension régionale œuvrant dans le cadre de politiques soutenues par lui.

Ces premières signatures ont été des actes politiques forts, symbolisant la reconnaissance par cette institution de la vie associative et de l'importance de la fonction de tête de réseau.

Quelques années plus tard, fort de l'expérience de ces premières CPO et désireux de prendre en compte les évolutions sociales et ce que ces CPO ont permis de tisser, il convient maintenant de sécuriser ces partenariats et d'explicitier plus précisément le rôle et les modes opératoires de ces têtes de réseaux et le lien qui peut être fait avec les orientations des politiques du Conseil régional.

LES COORDINATIONS

Il est important de préciser que les coordinations qui siègent à la CPCA sont différentes les unes des autres. Il est en cela difficile de raisonner de façon globale même si certaines choses peuvent être invariantes. Ce sont ces choses-là qui doivent faire l'objet d'une réflexion commune, permettant de fixer un cadre minimum mais structurant de ce que recouvre une relation entre une association et le Conseil régional par le biais d'une CPO.

Il convient aussi de préciser que l'objet du projet associatif de ces différentes coordinations et fédérations les entraînent à être en contact avec des services différents au sein du Conseil régional, services qui n'ont pas forcément la même « culture » partenariale avec le monde associatif.

NON AUX APPELS À PROJETS DE PLUS EN PLUS SYSTÉMATIQUES

L'environnement dans lequel des associations agissent est de plus en plus appréhendé par les outils du marché (appels d'offres, appels à projets) ; cette évolution nie bien souvent la spécificité de l'approche associative et de celle des têtes de réseau en particulier. Il convient de préciser que les relations sous forme de CPO sont d'une autre nature et qu'elles sont un modèle dont nous, acteurs associatifs, faisons largement la promotion.

Pour autant, toutes les associations en « contrat » avec le Conseil régional n'ont pas vocation à signer des CPO. Pour celles-là, nous souhaitons insister sur le fait que la banalisation des appels d'offres est une chose dangereuse (pour la vie associative) en cela qu'elle bride l'intelligence associative, sa capacité d'initiative et d'invention de réponse socialement innovantes.

Posture 1 : Dans la majeure partie des cas, nous considérons que le recours aux subventions doit être systématiquement privilégié par le Conseil régional dans la relation qu'il entretient avec les associations qu'il finance.

D'autant plus que la circulaire du 10 janvier 2010 sécurise ce modèle en le rendant « euro compatible. »

NOTRE POSTURE

Nous nous positionnons, dans ces négociations sur les CPO, dans un rapport d'égalité entre associations et financeur. En effet, nous estimons que l'apport des fédérations et des coordinations, par leur expertise et leurs savoir-faire, est profitable au développement des politiques du Conseil régional et au-delà, à la population Picarde.

Sans les actions de ces fédérations et coordinations, des pans entiers de l'action publique du Conseil régional ne pourraient trouver de débouchés.

Posture 2 : Les fédérations et coordinations ont autant besoin du Conseil régional que le Conseil régional a besoin d'elles, plaçant en cela les acteurs sur un pied d'égalité que nous souhaitons réaffirmer, tout ceci au service des Picardes et des Picards.

Et si, de manière générale, il a pu être constaté par le passé certains excès sur des financements sans réelles contreparties négociées, la tendance actuelle visant à ne financer les associations que sur ce qu'elles produisent est un travers qui nous apparaît tout autant préjudiciable.

Posture 3 : Nous revendiquons la possibilité d'être financé, dans le cadre de ces CPO, d'une façon équilibré entre ce que nous faisons COMME pour ce que nous sommes (ou plus précisément pour ce que nous faisons en raison de ce que nous sommes).

Dans un environnement de plus en plus hostile, nous souhaitons être entendus et accompagnés dans nos fonctions de tête de réseaux, fonctions qui sont de moins en moins reconnues (le Conseil régional étant malheureusement une exception dans le paysage).

Dans cette relation de confiance, nous insistons sur l'impérieuse nécessité d'une transparence la plus complète comme concept premier dans les relations CPO entre les têtes de réseaux et le Conseil régional.

LES PISTES DE TRAVAIL

DES CPO « COMPARABLES »

Nous considérons qu'il est important de travailler sur un corpus commun présent dans toutes les CPO, quels que soient les services de référence au sein du Conseil régional (conventions CPO type).

Posture 4 : Des principes généraux pourraient être présents en amont de chaque CPO signée entre le Conseil régional et une association en région, quel que soit le service ou le secteur de référence.

Ces principes, en lien avec les valeurs véhiculées par les 2 entités signataires, permettraient d'aider à une diffusion des principes démocratiques et éthiques essentiels (respect des différences, féminisation et rajeunissements, développement de la démocratie et de la citoyenneté, développement des pratiques solidaires...).

1.1 Vers une fin attendue de l'assiette subventionnable ?

La question de l'assiette subventionnable est un sujet particulièrement épineux pour les associations dans les relations qu'elles entretiennent avec le Conseil régional. Si cette règle (Picarde) a été mise en place, c'est très certainement, à l'époque, pour de bonnes raisons. Pour autant, aujourd'hui, nous considérons que cela entraîne des comportements qui ne sont pas conformes avec la règle de transparence que nous appelons de nos vœux : elle pousse les associations à sous-estimer leurs recettes prévisionnelles afin de ne pas prendre le risque de voir la participation du Conseil régional se réduire automatiquement. Cette règle s'avère donc parfaitement contreproductive et tout à fait préjudiciable lorsqu'elle est appliquée à nos CPO.

Posture 5 : Afin d'éviter des réponses non sincères des associations au moment de la préparation de leurs budgets, nous proposons que le principe des assiettes subventionnables soit purement et simplement abandonné.

Afin de s'assurer de ne pas retomber dans les travers qui ont pu exister avant l'adoption du principe d'assiette subventionnable, nous proposons que les financements du Conseil régional soient fléchés sur des objets contractualisés du projet et suspendus à la réalisation effective de l'action (la participation des autres financeurs n'intervenant de fait plus dans le calcul de la dotation du Conseil régional).

1.2 Comme la Loi le permet, accepter le principe des fonds dédiés

Posture 6 : S'installer dans une meilleure relation de confiance, c'est aussi accepter le principe des « fonds dédiés ».

Cet outil comptable permet, le cas échéant, de reporter une partie de subvention sur l'exercice suivant (cci permet à une association de terminer des actions engagées mais non abouties en année N. Ceci permettrait une organisation plus raisonnable de l'activité associative (en fin d'année en particulier).

1.3 Engager les discussions tôt afin de permettre un passage rapide des conventions devant l'assemblée délibérative chaque année

Posture 7 : Nous proposons qu'un travail soit réalisé par les associations comme par le Conseil régional afin que les contenus de CPO soient négociés très tôt dans l'année, voir en fin d'année précédente.

Ceci permettra en effet de sécuriser les signatures de conventions financières annuelles le plus tôt possible dans l'année (ce qui implique une négociation entre les signataires sur les contenus en fin d'année N-1).

1.4 Vers une définition des fonctions de têtes de réseaux

Même si, comme nous l'avons vu plus haut l'approche métier diffère entre les réseaux, la fonction de tête de réseaux implique certains invariants qu'il conviendra de travailler afin d'apporter plus de visibilité sur l'emploi des finances publiques.

Dans ces fonctions basiques, nous pourrions identifier par exemple « l'animation de réseau », « la représentation dans les espaces collectifs comme dans les espaces de concertation » ou « l'approche démocratique du fonctionnement de nos instances ».

Posture 8 : Les engagements pris par les associations sous CPO devront apporter des réponses, à minima lors de leur évaluation, sur l'action que les fédérations et coordinations auront mise en œuvre aux sujets de l'ensemble des préoccupations régionales sur lesquels les associations peuvent avoir un rôle à jouer.

1.5 Vers un financement CPO différent en fonction de la nature de l'action financée...

Posture 9 : Pour traduire cela, nous sommes favorables à l'identification différenciée de subventions (au sein des CPO) entre subventions globales et subventions affectées.

- D'une part des subventions globales permettant d'aider l'association à mettre en œuvre son projet associatif (financement pour ce qu'elles « sont ») ;
- D'autre part des subventions affectées à des missions spécifiques répondant plus précisément à des orientations qui seraient négociées régulièrement avec les fédérations et coordinations sous convention.

1.6 ...dans le cadre d'un contrat annuel unique

Les fédérations et coordinations proposent qu'au-delà du financement de la CPO elle-même...

Posture 10 : ...un « contrat unique » soit signé chaque année avec les associations financées. Ce contrat unique permettra d'identifier mieux la globalité du partenariat et devra simplifier les démarches administratives de tous.

1.7 Toutes les associations financées par le Conseil régional n'ont pas vocation à signer une CPO avec lui

Car cela doit concerner principalement les structures (1) d'ampleur résolument régionale ayant (2) une fonction de tête de réseau.

Pour autant, certaines associations (qui ne sont pas des réseaux à proprement parler) développent des actions qui entrent dans le cadre du développement social que souhaite soutenir les élus régionaux. Sans pour autant être des réseaux régionaux...

Posture 11 : ...ces associations devraient disposer d'un statut particulier auprès du Conseil régional. Ce statut (« Associations régionales partenaires du Conseil régional » par exemple) pourrait permettre d'instaurer des espaces officiels et réguliers d'échanges entre les 2 signataires du « contrat » sans pour autant que le Conseil régional ne soit pas engagé de façon pluriannuelle (contrairement à une CPO de 3 ans par exemple).

Nous arriverions à une organisation à 3 volets :

- **Les têtes de réseaux régionales** (signature de CPO / Contrat financier unique annuel) ;
- **Les associations régionales partenaires du Conseil régional** (Contrat financier unique annuel) ;
- Les autres associations (Subvention d'activité)

2 En conclusion

Ne nous y trompons pas : le recours à la CPO comme outil privilégié de « contrat » entre les fédérations et les coordinations membres de la CPCA est une avancée indéniable. Il n'est aucunement notre volonté de remettre en cause ce principe.

Bien au contraire, pour peu que les espaces de discussions et de négociations entre les partenaires soient équilibrés, nous sommes parfaitement enthousiastes sur ce type de financement qui allie souplesse, espaces de discussion (de confrontation parfois) et espace de construction au service des Picards.

Décembre 2011

Pour le Conseil d'Administration
Le Président, Thibault d'AMECOURT

Proposition d'organisation générale

La Picardie ATOUT sport À tous sports la Picardie

Comité de Pilotage					
Comité d'Organisation					
Organisation générale Daniel Houzé					
Animation Daniel Lefèvre					
Journée santé	« Le sport comme « mieux vivre ensemble » »			Tous les Sports sont dans la Nature	
Jeudi 21/06/2012	Vendredi 22/06/2012		Samedi 23/06/2012		Dim. 24/06/2012
Journée	Matin	Après midi	Matin	Après midi	Journée
Réseau Sport Santé Valérie Amiard Jean-Pierre Morlet	Nicole Andermatt + BBBBB + CCCCC	Jean-Michel Baudalet Paul Bénard Pierre Vaquez	Julien Laffay Dominique Renaud	Daniel Pipart et son équipe + AAAAA (sports et activités invités)	Daniel Pipart et son équipe + AAAAA (sports et activités invités)
Organisation et thèmes d'animations choisis par l'organisateur	Sport et réussite sociale Sport et réussite éducative Place du sport de haut-niveau au sein des collectivités Sport santé bien-être et handicaps Sport et/dans entreprise	Équipements sportifs et politique de la ville Sport et territoires Exemples de politiques fédérales durables	Innovations et nouvelles pratiques Sport et traditions	Organisation et thèmes d'animations choisis par les responsables de la journée : Daniel P et son équipe pour les sports « traditionnels » de la fête des sports de nature. et : AAAAA et son équipe pour les sports ou activité participants volontaires (sports olympiques ou non, sports de rue,)	Organisation et thèmes d'animations choisis par les responsables de la journée : Daniel P et son équipe pour les sports « traditionnels » de la fête des sports de nature. et : AAAAA et son équipe pour les sports ou activité participants volontaires (sports olympiques ou non, sports de rue,)

À noter :

- Les « interludes » seront des animations pour récompenser les sportifs de l'année, le bénévole de l'année, les anciens sportifs... Organisateur : **DDDDDD**
- Recensement des besoins transversaux (logistique, communication...) : Daniel Lefèvre + **EEEEE**
- Constitution dossier « Manifestation labellisée DD » : Alain Nédélec.
- Les salariés du CROS sont impliqués sous la responsabilité des Vice-présidents auxquels ils sont rattachés.